

proposons de réduire ce nombre à 214 officiers, sous-officiers et soldats, mais pas davantage. Cette réduction est faite dans un but d'économie. La municipalité de Québec voulait faire payer au ministère de la Milice, l'an prochain, pour taxe d'eau un montant beaucoup plus fort que celui payé les années précédentes. Ce montant, dans l'opinion du ministre de la Milice, était plus élevé que celui qui est raisonnablement exigible pour les services rendus, et plus élevé que celui qui devrait être payé dans l'intérêt public. Le ministre a notifié le maire de Québec que si l'on persistait à exiger cette compensation, le ministère prendrait d'autres mesures pour l'artillerie et il a laissé entendre que ces mesures pourraient comprendre le départ de Québec de l'effectif ou d'une partie de l'effectif.

EFFECTIF DES CORPS PERMANENTS.

M. GIBSON : Quel est l'effectif (officiers, sous-officiers et soldats) des corps suivants :—Batterie A, Kingston ; Batterie B, Québec ; Compagnie No 2, Québec ; Batterie C, Victoria ; Dragons A, Québec ; Dragons B, Winnipeg ; Infanterie No 1, London ; Infanterie No 2, Toronto ; Infanterie No 3, Saint-Jean ; Infanterie No 4, Frédéricion.

M. DICKEY : Voici quel était l'effectif (officiers, sous-officiers et soldats) des corps permanents le 31 mai 1895 :

Batterie de campagne "A," Kingston.....	130
Batterie de campagne "B," Québec.....	61
Compagnies No 1 et No 2, Québec.....	236
Dragons Royaux Canadiens.....	
Toronto, Escadron "A".....	58
Winnipeg, Escadron "B".....	91
Régiment Royal d'Infanterie Canadienne.	
London, Compagnie No 1.....	116
Toronto Compagnie No 2.....	110
Saint-Jean, P.Q., Compagnie No 3.....	96
Frédéricion, Compagnie No 4.....	105
Total.....	1,003

QUAI DE HILTON, ILE SAINT-JOSEPH.

M. SUTHERLAND (pour M. LISTER) : Quel montant a été dépensé par le gouvernement pour le quai de Hilton, île Saint-Joseph ? Se trouvait-il un quai là où le gouvernement en a construit un à Hilton ? Qui a réclamé la propriété de ce quai ? A-t-il été fait avec le gouvernement quelque arrangement aux termes duquel les prétendus propriétaires ont cédé leurs droits sur le terrain où se trouve le quai ? Si non, pourquoi ? Des honoraires de quaiage devaient-ils être perçus et versés au gouvernement ? Des honoraires ont-ils été perçus ? A-t-on remis au gouvernement les deniers perçus ? A-t-on demandé ces deniers ? Le gouvernement sait-il que les prétendus propriétaires nient que le gouvernement ait droit à la propriété du quai, et qu'ils l'ont hypothéqué ?

M. OUMET : 1. \$10,460.30. 2. Oui. 3. MM. Bowker et Cie. 4. Non. 5. Non, parce que les travaux exécutés n'avaient pas pour objet d'améliorer celui qui existait déjà, mais d'allonger l'ancien de manière à ce qu'il pût servir de refuge aux bateaux à destination du Sault Sainte-Marie, avant de s'aventurer sur la rivière Sainte-Marie qui est dangereuse, durant la nuit. Le propriétaire n'était pas en position de construire cette extension, ni n'avait besoin de cette extension pour ses propres affaires ; il s'est engagé à l'entretien d'une lumière ; à tenir un

M. DICKEY.

homme sur le quai pour recevoir les amarres des bateaux, et à laisser ceux-ci accoster sans exiger aucun quaiage.

Aux autres questions, la réponse est, non.

QUAI DE PLUMMER—SAULT STE-MARIE.

M. LISTER : Le titre du quai du gouvernement au Sault Sainte-Marie, connu sous le nom de "Quai de Plummer," est-il entre les mains du gouvernement ? Quel montant total a été dépensé jusqu'à date par le gouvernement pour la construction et la réparation de ce quai ? Qui a la garde de ce quai ? Quels honoraires ont été collectés et quelle est la date du dernier rapport ? Un commissaire, M. Gourdeau, a-t-il été chargé de faire une enquête au sujet de ce quai ? Son rapport n'accuse-t-il pas M. Plummer ou quelqu'autre personne d'avoir en sa possession une somme d'argent provenant d'honoraires ou autrement se rattachant à ce quai ? Si oui, quel en était le montant et a-t-elle été payée ? Le gouvernement se propose-t-il de garder ce quai ? Le quai a-t-il été remis ou quelques négociations ont-elles eu lieu en vue de remettre ce quai à M. Plummer ? Si oui, quels sont les détails de l'arrangement ?

M. COSTIGAN : 1. Oui. 2. \$15,080.61. 3. Alfred Carney. 4. \$3,147.04 ; janvier 1895. 5. Oui. 6. Oui. 7. Le rapport fait voir qu'une somme d'environ \$300, pour honoraires à payer pour accostages n'a pas été prélevée. Le quaiage sur les propres marchandises de M. Plummer, au montant de \$44.36, n'a pas été payé, non plus. Ces sommes n'ont pas été payées, vu que M. Plummer avait une contre-réclamation contre le gouvernement, n'ayant pas reçu de salaire en attendant le règlement de son affaire. 8. Oui ; mais la question de l'administration du quai à l'avenir est à l'étude. 9. La même réponse.

BOIS DE CONSTRUCTION POUR LE CANAL WELLAND.

M. LOWELL : Je demande un rapport donnant un relevé de tout le bois de service et de construction fourni par contrat ou autrement pour le canal Welland, du 1er janvier 1885 au 1er janvier 1895, ainsi que les noms des entrepreneurs, les quantités fournies et les prix payés en vertu de contrats avec le gouvernement ou par voie d'achat.

M. HAGGART : Je ne m'oppose pas à la production de ce rapport ; l'honorable député doit savoir que ce rapport sera très long et très dispendieux. S'il avait besoin de quelques-uns de ces renseignements en particulier, il ferait peut-être mieux de les demander séparément.

La motion est adoptée.

TERRES AFFERMÉES INSCRITES COMME HOMESTEAD—CAS DE WILLIAM FLEMING.

M. MARTIN : Je demande—

Copie de toute correspondance concernant l'inscription de homestead de William Fleming pour le quart nord-est de la section 16, dans le township 9, rang 14, à l'ouest du premier méridien principal ; aussi, copie de toute correspondance avec Nathaniel Boyd, M. P., au sujet du dit quart de section et de l'affermage de la dite terre par M.